



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Présents :

Olivier AUTHIÉ, Christelle DELARUE-LAIGO, Gérard POUSSOU, Aurélie LAPORTE, Jean-Luc MIRMAN, Bénédicte AUTHIÉ, Pierre -Louis BOUÉ, Pascal THÉVENET, Maria URZAY AZNAR, Claire DE MATOS, Jean-Philippe BELLOC, Caroline PELISSIER, Julie MARQUIS, Salima HELHAL, Mohamed CONTEH, Bastien REDONETS, Grégory MONPAGENS, Claude TURAGLIO, Cécile MARTI, Cécilia POCIELLO, Bruno GALLE et Sylvie VILOROUX.

Pouvoirs : Christelle NOEL donne procuration à Bénédicte AUTHIE.

Absents : Christelle NOEL.

Secrétaire de séance : Gérard POUSSOU

PV dernier conseil approuvé.

21-06 Convention de passage relative à l'établissement et à l'exploitation d'une ligne électrique

Rapporteur : Gérard POUSSOU

L'adjoint en charge de l'urbanisme informe l'assemblée du projet de construction d'une ligne électrique souterraine dont le tracé traverse des parcelles appartenant à la commune cadastrées B1733 et B 1737 au lieu- dit « banqué » d'une contenance respective de 55 ca et 8 a 95.

Il donne lecture du projet de convention de servitude entre le syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) et la commune de Labastidette.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier et de l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

<i>Pour :</i>	22
<i>Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	Christelle DELARUE-LAIGO

- **D'adopter les termes de la convention ci annexée avec le SDEHG.**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire notamment ladite convention.**

21-07 Projet de parc solaire sur la commune de Labastidette

Rapporteur : Olivier AUTHIÉ

Le Maire présente le projet de parc solaire sur le territoire de la commune sur des terrains privés dans la zone sud de Labastidette.

Les parcelles concernées par ce projet sont les suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Superficie indicative
Labastidette	Borde Basse	A	79	6ha33a66ca

Labastidette	Borde Basse	A	84	5ha42a08ca
Labastidette	Borde Basse	A	82	8ha57a26ca
Labastidette	Borde Basse	A	81	0ha35a96
Labastidette	400 rte du lherm	A	83	1ha88a23ca

Le Maire demande s'il y a des conseillers qui ont un intérêt direct ou indirect dans ce projet afin de ne pas être confronté au risque de prise illégale d'intérêt. En effet L'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales interdit aux membres du conseil de participer à toute délibération portant sur un affaire l'intéressant.

Aucun conseiller ne tirant un intérêt direct ou indirect, l'intégralité des membres présents participent aux débats.

Il rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément du parc solaire de Labastidette en lien avec son territoire.

L'objectif régional est de multiplier par 10 les capacités Energies Renouvelables installées, soit 20 GWc de capacité solaire en 2050 (2,03GXc installées en 2020) afin d'être une région à énergie positive en 2050. Le projet solaire sur des terrains privés de la commune permettra ainsi de participer activement à l'atteinte de cet objectif tout en contribuant au développement durable du territoire.

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

Considérant que la société VOLTALIA envisage d'implanter sur le territoire de la commune de Labastidette un parc solaire et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Considérant que le parc projeté constitue une puissance approximative de 22MW.

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société VOLTALIA demande le soutien de la mairie, son accord sur la zone d'implantation envisagée ainsi que l'autorisation de réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du parc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

<i>Pour :</i>	<i>20</i>
<i>Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions :</i>	<i>Cécile MARTI, Bruno GALLE, Cécilia POCIELLO</i>

- **Emet** un accord de principe favorable sur le Projet sur la commune de Labastidette.
- **Autorise** VOLTALIA à réaliser toute Etude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation

Le secrétaire de séance
Gérard POUSSOU